

CPAM OISE 2012 : QUEL AVENIR ?



Deux recommandations
2011 formulées par la Cour
des Comptes !!!

66. *Promouvoir les mutualisations de manière plus systématique et rigoureuse sur la base d'un schéma-cible d'organisation, en prévoyant des cahiers des charges et une estimation des gains de productivité à en attendre et l'évaluation des gains réalisés.*

Ce qu'il faut comprendre :

**TOUJOURS PLUS DE
MUTUALISATION!**

70. *Anticiper et préparer la renégociation de l'accord relatif aux garanties conventionnelles apportées dans le cadre de l'évolution des réseaux, aux fins d'une plus grande fluidité des parcours professionnels des agents.*

Ce qu'il faut comprendre :

L'AGENT N'EST PLUS PROTÉGÉ EN CAS DE SUPPRESSION DE SON POSTE DANS LE CADRE D'UNE MUTUALISATION : SOIT IL ACCEPTE LA MUTATION GÉOGRAPHIQUE, SOIT IL EST ... VIRÉ ?

Et leurs mises en pratique
par la CNAMTS !

La lettre réseau (étonnamment non consultable dans Mediam !) LR/DDO/118/2011 du 7 juillet 2011 rappelle aux organismes que *"l'Assurance maladie poursuit ses opérations de mise en commun d'expertise ou de fonctions pour diminuer les redondances collectives pour l'exécution de nos missions dans un contexte budgétaire contraint"*.

Qu'y découvre t'on?

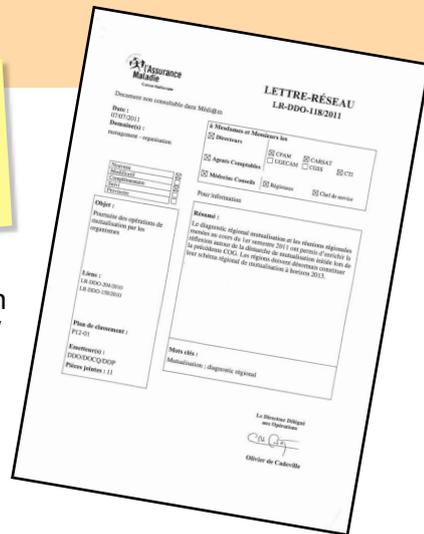
Que le "processus" Documentation devra être mutualisé à un niveau régional, inter régional et à terme national !

C'est la mort annoncée de cette activité au sein de notre Caisse.

Mais qu'on se rassure, *"le groupe de travail [en charge de la doc] souligne qu'il est nécessaire de valoriser les compétences des personnels des caisses cédantes dans le cadre d'un reclassement. La reconversion doit être perçue comme une évolution de carrière et non comme une régression"*.

De nombreuses autres activités sont concernées par de probables futures mutualisations dont :

- Processus Paie / Gestion Administrative du Personnel
- Sécurité du Système d'Information et plan de continuité de l'activité
- Développement informatique local
- Méthode d'évaluation des projets
- Accompagnement RH
- Scannérisation des feuilles de soins papier...



CPAM OISE 2012 : QUEL AVENIR ? ... la suite

et enfin leur déclinaison au sein de la CPAM de l'Oise !

Le prochain séminaire de l'encadrement se tiendra dans une semaine au Mercure de Compiègne.

À l'ordre du jour : projet d'entreprise 2012 !

À n'en point douter, les mutualisations et réorganisations de services seront au menu...

Fin des bi-sites? mobilité géographique ou fonctionnelle ?

les garanties conventionnelles en cas de fusion/mutualisation

Pour rappel, le Protocole d'Accord relatif aux garanties conventionnelles apportées dans le cadre de l'évolution des réseaux prévoit que :

LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE S'OPÈRE SUR LA BASE DU VOLONTARIAT.

Les dispositions de cet accord, entré en vigueur le 1er janvier 2010, prendront fin le **31/12/2013**.

Au-delà de cette date, tout est envisageable !

Une bonne nouvelle pour finir !



Grâce à SUD, chacun de nos collègues de Creil (CPAM+CPES) bénéficiera d'un rappel pouvant aller jusqu'à 150 euros au titre de la prime transport de 4 € nets mensuelle que l'employeur nous devait depuis le 1er janvier 2009.

Le rappel devrait se faire sur la paye d'octobre ou de novembre.

Cette prime est due dès lors que l'établissement où travaille l'agent se situe dans une agglomération d'au moins 100 000 habitants.

Dans l'Oise, seule Creil remplit cette condition depuis 2006. Beauvais ne compte que 58 800 habitants en 2008 et Compiègne 71 400.

